



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE

1



# U SPORTS

Conférence et assemblée annuelle.



12/06/2023



# Contenu.

## 1. Admissibilité et harmonisation des BÉS

- Synopsis
- Résumé du sondage
- Prochaines étapes

## 2. Session de participation des membres

- Proposition

## 3. Équité dans la distribution des BÉS

- Synopsis
- Prochaines étapes

## 4. Session de participation des membres

- Proposition



# Admissibilité et harmonisation des BÉS.





# Harmonisation.

## Synopsis.

- Les principaux objectifs restent les suivants :
  - Capacité à soutenir un plus grand nombre d'étudiants-athlètes entrant dans U SPORTS grâce à la réduction des obstacles à l'entrée.
  - Suivre la recommandations du comité d'EDI de U SPORTS de retirer la barrière de 80 %
  - Réduction des tâches administratives pour la qualification des étudiants-athlètes, qu'ils soient entrants ou d'une année à l'autre, en ce qui concerne les BÉS et leur admissibilité.
- Continuer à être mandaté par les membres pour trouver une voie à suivre afin d'atteindre les deux objectifs susmentionnés.

« Les **barrières institutionnelles** précédemment identifiées comme empêchant les étudiants de s'engager dans un apprentissage de qualité à l'extérieur de la salle de classe traditionnelle comprennent, sans s'y limiter, un manque de soutien administratif... et d'autres défis liés aux **finances**, aux engagement en temps, à l'équité et à l'accès. » (Stirling et al., 2021: 271-272).





# Harmonisation.

## Options proposées dans le sondage.

### Entrant :

1. Si l'étudiant(e)-athlète est **admis(e)** à l'université et **inscrit(e)** à un **cours menant à un diplôme**, il (elle) peut participer au programme et recevoir une BÉS (note : cette option supprimerait entièrement la bourse de printemps).
2. Si l'étudiant(e)-athlète est **admis(e)** et **inscrit(e) dans un programme menant à un diplôme**, il (elle) est admissible à participer et à recevoir une BÉS; ou, s'il (elle) n'est pas admis(e) et inscrit(e) dans un programme menant à un diplôme (mais suit des crédits menant à un diplôme), il (elle) est admissible et **ne peut recevoir une bourse de printemps que s'il (elle) remplit les conditions d'année en année** (c.-à-d. 21 CR avec une moyenne de 65 %, si c'est ce qui est choisi).
3. Si l'étudiant(e) athlète est **admis(e)** dans un **programme menant à un diplôme**, il (elle) est admissible à la participation et à recevoir une BÉS; ou, si l'étudiant(e) athlète n'est pas admis(e) dans un programme menant à un diplôme, mais qu'il (elle) est **admis(e)** à l'université et qu'il (elle) **suit des cours menant à un diplôme**, il (elle) est admissible à la participation et à recevoir une BÉS **seulement s'il (elle) a une moyenne d'entrée de 65(?) %** ; ou, **s'il (elle) n'est pas admis(e) dans un programme menant à un diplôme et qu'il (elle) n'a pas de moyenne d'entrée** (par exemple, s'il (elle) est entré(e) par le biais d'une demande d'étudiant(e) adulte), il (elle) n'est pas admissible à la participation et ne peut pas recevoir une BÉS. Il (elle) peut recevoir une BÉS et peut participer à **l'année 2 s'il (elle) remplit les conditions requises d'une année à l'autre.**

### D'une année à l'autre :

1. Réussir 18 crédits menant à un diplôme (pas de moyenne générale)
2. Réussir 18 crédits menant à un diplôme (avec une moyenne de 60 à 65 %)
3. Réussir 21 crédits menant à un diplôme (sans moyenne générale)
4. Réussir 21 crédits menant à un diplôme (avec une moyenne de 60 à 65 %)
5. Réussir 24 crédits menant à un diplôme (sans moyenne générale)
6. Réussir 24 crédits menant à un diplôme (avec une moyenne de 60 à 65 %)
7. Maintenir le statut d'étudiant(e) à temps plein dans un programme menant à un diplôme





# Harmonisation.

## Résumé du sondage.

### ENTRANT

- Il n'y a pas de consensus clair, mais l'option 3 peut être éliminée, ayant reçu 11 %.
- L'option 1 est la plus populaire en tant qu'option 1 avec ~55 %.
- L'option 2 a reçu ~35 %, mais a aussi reçu ~52 % des votes de la deuxième option à l'occasion du vote par classement.
- En ce qui concerne le vote par classement, les options 1 et 2 sont arrivées à égalité.

### D'UNE ANNÉE À L'AUTRE

- La majorité des établissements semblent favorables aux 18 à 21 crédits, avec ou sans moyenne générale.



# Harmonisation.

## Résumé du sondage.

### ENJEUX AVEC LES OPTIONS DES ÉTUDIANTS ENTRANT

- La suppression apparente des exigences académiques n'était pas acceptable pour eux;
- L'entrée immédiate dans un programme d'études ouvert ou alternatif - mais pas dans un programme d'études - est courante dans mon établissement, et je suis préoccupé par les options 2 et 3;
- Les étudiants-athlètes qui ont été jugés inadmissibles au moment de leur entrée ne resteraient pas dans l'établissement;
- Le retrait de la bourse de printemps est une préoccupation; et,
- Le maintien de la bourse de printemps est une préoccupation;



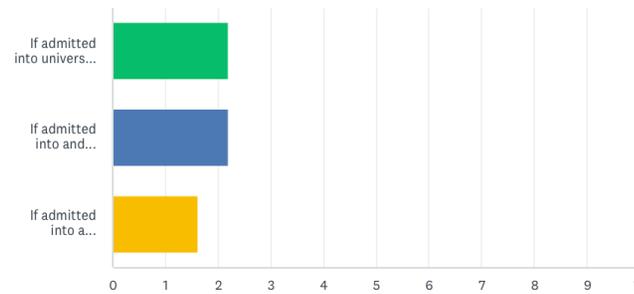


# Harmonisation.

## Entrant.

Please rank the three options listed below in order from best (1) to worst (3):

Answered: 46 Skipped: 0



	1	2	3	TOTAL	SCORE
▼ If admitted into university and enrolled in a degree-granting credits, the student-athlete is eligible to Participate and receive an AFA (note: this option would remove the Spring Award entirely)	52.17% 24	15.22% 7	32.61% 15	46	2.20
▼ If admitted into and enrolled in a degree-granting program, the student-athlete is eligible to Participate and receive an AFA; or, if not admitted into and enrolled in a degree-granting program (but taking degree-granting credits), the student-athlete is eligible and can only receive a Spring Award if they meet the Year-to-Year requirements (ie: 21 CR with a 65% average, if that's selected).	32.61% 15	54.35% 25	13.04% 6	46	2.20
▼ If admitted into a degree-granting program, the student-athlete is eligible to Participate and receive an AFA; or, if not admitted into a degree-granting program, but admitted to the university and taking degree-granting credits, the student-athlete is only eligible to Participate and an AFA if they have an entry average of 65(?)%; or, if not admitted into a degree-granting program, and do not have an entry average (eg: entered through a mature student application), the student-athlete is not eligible for Participation, and cannot receive an AFA that academic year. They are able to receive an AFA and are eligible to Participate in Year 2 if they meet the Year-to-Year requirements.	15.22% 7	30.43% 14	54.35% 25	46	1.61





# Harmonisation.

## Résumé du sondage.

### ENJEUX RELATIFS AUX ÉTUDIANTS D'UNE ANNÉE À L'AUTRE

- Il doit y avoir une exigence de moyenne générale;
- La progression vers le diplôme est la mesure / l'objectif le plus important(e);
- Une exigence accrue en matière de crédits serait problématique, car les étudiants-athlètes doivent pouvoir travailler l'été, etc., et les pressions associées à l'harmonisation de l'admissibilité à la participation avec une exigence accrue en matière de crédits seraient problématiques;
- L'établissement qui soumet le dossier a mis en place une exigence de moyenne générale; et
- Il serait problématique d'imposer une moyenne générale à la participation sportive (critères d'admissibilité d'une année à l'autre).

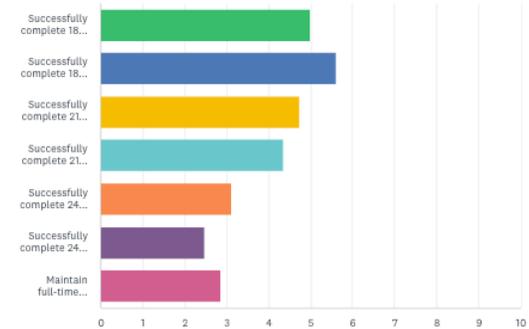


# Harmonisation.

Résumé du sondage.

Please rank the three options listed below in order from best (1) to worst (7):

Answered: 46 Skipped: 0



	1	2	3	4	5	6	7	TOTAL	SCORE
Successfully complete 18 degree granting credits (no GPA requirements)	35.56% 16	17.78% 8	11.11% 5	11.11% 5	2.22% 1	13.33% 6	8.89% 4	45	4.98
Successfully complete 18 degree granting credits (60% or 65% GPA requirement)	32.61% 15	30.43% 14	15.22% 7	13.04% 6	6.52% 3	0.00% 0	2.17% 1	46	5.61
Successfully complete 21 degree granting credits (no GPA requirements)	6.52% 3	21.74% 10	30.43% 14	21.74% 10	19.57% 9	0.00% 0	0.00% 0	46	4.74
Successfully complete 21 degree granting credits (60% or 65% GPA requirement)	8.89% 4	17.78% 8	13.33% 6	24.44% 11	31.11% 14	4.44% 2	0.00% 0	45	4.36
Successfully complete 24 degree granting credits (no GPA requirements)	9.09% 4	2.27% 1	4.55% 2	11.36% 5	22.73% 10	47.73% 21	2.27% 1	44	3.11
Successfully complete 24 degree granting credits (60% or 65% GPA requirement)	0.00% 0	2.27% 1	11.36% 5	11.36% 5	11.36% 5	34.09% 15	29.55% 13	44	2.48
Maintain full-time student status in a degree granting program	9.09% 4	9.09% 4	15.91% 7	4.55% 2	4.55% 2	0.00% 0	56.82% 25	44	2.86



# Harmonisation.

## Prochaines étapes.

- Discussion approfondie dans le cadre de cette séance
- Bref résumé des discussions présentées le dernier jour de la Conférence
- Présenter une motion au Conseil d'administration en septembre 2023





# Participation des membres. Proposition.

- On parle ici uniquement de la catégorie des étudiants entrant
- Les options 1 et 2 sont discutées, nous avons éliminé l'option 3
- Qu'une motion soit soumise **au conseil d'administration pour la réunion de septembre 2023** en vue d'une mise en oeuvre au cours de l'année scolaire 2024-2025
  - Cela garantira nos progrès vers la réduction d'obstacles pour les étudiants entrant
- Que les comités des BÉS et sur l'admissibilité poursuivent leurs progrès dans le traitement des exigences envers les étudiants d'une année à l'autre, mais le statu quo se maintient pour le moment
- Qu'il n'y ait aucune modification aux limites individuelles et d'équipe ou à l'exemption des étoiles académiques canadiennes en 2024-2025





# Participation des membres. Salles.

Deux options demeurent :

1. En cas d'admission à l'université et l'inscription à des cours conduisant à un diplôme, l'étudiant(e)-athlète est admissible à participer et à recevoir une BÉS (no : cette option enlèverait la bourse du printemps au complet)
2. En cas d'admission et d'une inscription dans un programme conduisant à un diplôme, l'étudiant(e)-athlète est admissible à participer et à recevoir une BÉS; ou, s'il (ou elle) n'est pas admis(e) et inscrit(e) à un programme conduisant à un diplôme (mais suivant des cours conduisant à un diplôme), l'étudiant(e)-athlète est admissible et peut seulement recevoir une bourse du printemps s'il (ou elle) respecte les exigences d'une année à l'autre (c.-à-d., les règles actuelles).

Points de discussion

- Seriez-vous flexibles à propos d'une ou l'autre de ces options?
- Si non, qu'elle est la raison opérationnelle qui justifie votre opinion?
- Cherchez-vous à obtenir plus de clarté sur une ou l'autre des options?





# Équité dans la distribution des BÉS.





# Équité dans la distribution des BÉS.

## Synopsis et prochaines étapes.

- Ce concept a fait l'objet de discussions constantes, mais il a été discuté plus récemment avec les membres en 2018.
- Les membres de la SUA et des SUO et leurs conseils d'administration respectifs ont demandé à U SPORTS de mettre en œuvre une politique visant à imposer l'équité entre les genres dans la distribution des BÉS.
- Une politique serait « relativement simple » à mettre en place.
- À la suite de la discussion dans le cadre de cette séance de participation des membres, nous examinerons les informations, déterminerons si elles sont suffisantes pour aller plus loin et envisagerons de présenter une motion à l'occasion de la réunion du conseil d'administration de septembre 2023.





# Équité dans la distribution des BÉS.

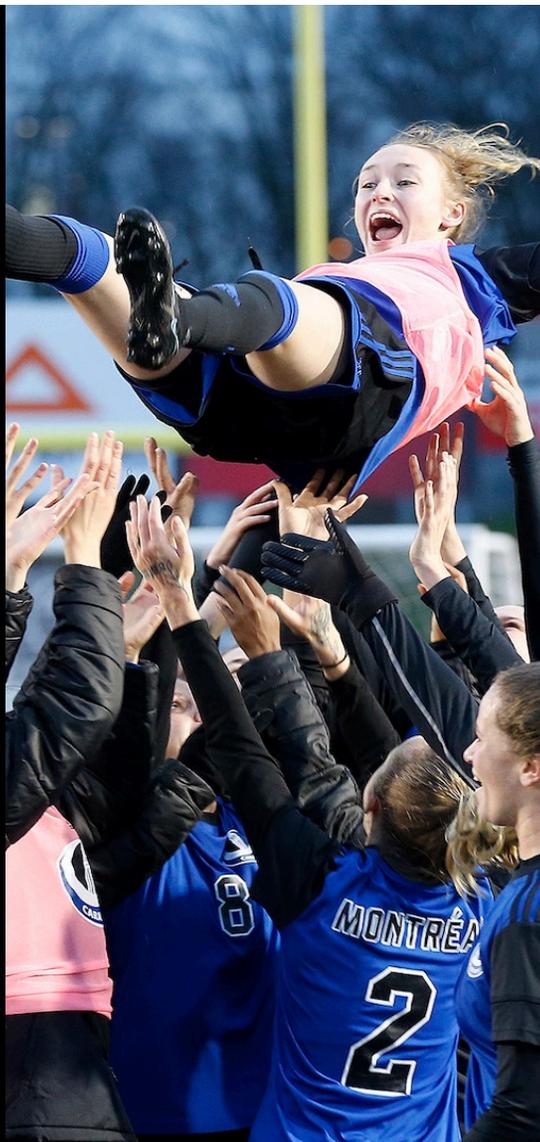
## Synopsis et prochaines étapes.

1. Seriez-vous en appui de passer à une fenêtre de distribution de 10% des unités de BÉS (55 %/ 45 %) :
2. Quand la politique doit-elle être mise en vigueur :
  - a. 3 ans (2025-2026)
  - b. 4 ans (2026-2027)
  - c. 5 ans (2027-2028)
  - d. Configuration progressive (d'une fenêtre de 20 % à 10 % sur trois ans), prenant fin en 2027-2028
3. Prochaines étapes : possibilité de soumettre la motion au conseil d'administration de U SPORTS en septembre 2023 pour le mettre en œuvre selon le calendrier entendu (c.-à-d. échéancier de mise en œuvre de cinq ans)



# Séance de participation des membres.





# Participation des membres. Salles.

1. Seriez-vous en appui de passer à une fenêtre de distribution de 10% des unités de BÉS (55 %/ 45 %):
2. Quand la politique doit-elle être mise en vigueur :
  - a. 3 ans (2025-2026)
  - b. 4 ans (2026-2027)
  - c. 5 ans (2027-2028)
  - d. Configuration progressive (d'une fenêtre de 20 % à 10 % sur trois ans), prenant fin en 2027-2028
3. Prochaines étapes : possibilité de soumettre la motion au conseil d'administration de U SPORTS en septembre 2023 pour le mettre en œuvre selon le calendrier entendu (c.-à-d. échéancier de mise en œuvre de cinq ans)

Veillez revenir au Salon Outaouais après votre conversation!!





M E R C I

19

**U**  **SPORTS**